

Direction de la Culture et des Relations Internationales
Service des musées

Contrat de prêt d'œuvres entre le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, la Ville de Dunkerque et le FRAC Grand Large Hauts-de-France dans le cadre de la Triennale Art & Industrie "Chaleur humaine"

Le Maire de la Ville de Dunkerque

Vu l'article L 2122. 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020 en application du texte susvisé,

Considérant que dans le cadre de la Triennale Art et Industrie, manifestation commune FRAC / LAAC, la Ville de Dunkerque pour la direction des musées (LAAC) et le FRAC Grand Large Hauts-de-France s'associent au Centre national d'art et de culture Georges Pompidou pour la deuxième édition qui aura lieu du 10 juin 2023 au 14 janvier 2024

Considérant la nécessité de préciser les modalités du partenariat et du prêt d'œuvres entre le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, la Ville de Dunkerque pour le LAAC et le FRAC Grand Large Hauts-de-France,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat de prêt dans le cadre de la seconde édition de la Triennale Art & Industrie « Chaleur humaine » est conclu entre le Centre national d'art et de la culture Georges Pompidou, la Ville de Dunkerque pour la direction des musées (le LAAC) et le Fonds Régional d'Art Contemporain Grand Large – Hauts-de-France. Le contrat reprend les engagements de chacune des parties.

Article 2 :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable (SGC) de Dunkerque, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Dunkerque, le 07/08/23

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 07/08/23
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230807-47503-CC-1-1

Patrice VERGRIETE

Maire de la Ville de Dunkerque